

INFORMATIONS AUX FAMILLES

ORGANISATION DES TEMPS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS DU MERCREDI DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES A COMPTER DU 12 MAI 2020

Les 9 écoles publiques de la Ville vont de nouveau accueillir des élèves, à partir du mardi 12 mai, sauf l'école Louise de Bettignies (le jeudi 14).

L'organisation du temps scolaire a été présentée lors des conseils d'écoles qui se sont tenus cette semaine. Les élèves, par groupe et en alternance :

- seront une semaine en présentiel dans leur école,
- poursuivront l'autre semaine l'enseignement à distance depuis chez eux.

L'organisation peut varier d'une école à l'autre.

Le **Protocole Sanitaire** édité par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, relatif à la réouverture des établissements scolaires, repose sur cinq principes généraux :

- **Le respect de la distanciation physique**
- **L'application stricte des gestes barrière**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériel**
- **L'information, la communication et la formation**

Au regard des mesures très strictes à mettre en œuvre d'une part, et des moyens humains et matériels qu'elle peut mobiliser d'autre part, **la Ville a décidé de maintenir l'organisation des accueils périscolaires et de loisirs.**

Dans les 9 écoles publiques, l'accueil périscolaire du matin dès 7h30, la restauration, l'accueil périscolaire du soir jusqu'à 18h30 et l'accueil le mercredi sont maintenus.

Les enfants des **personnels prioritaires** accueillis au sein des écoles publiques pourront fréquenter les accueils périscolaires et de loisirs chaque semaine.

Les enfants des **personnels prioritaires** accueillis au sein des écoles privées de la Ville et ceux scolarisés à l'extérieur de la Ville pourront fréquenter l'accueil de loisirs du mercredi chaque semaine.

Enfin les enfants, **qui fréquentaient habituellement** les accueils périscolaires du matin, du soir, la restauration scolaire et l'ALSH du mercredi pourront avoir accès à ces services, la semaine pendant laquelle ils seront présents dans leurs écoles ou sous conditions particulières.

COMMENT S'ORGANISERA L'ACCUEIL DU MATIN ?

Les parents présenteront leurs enfants à la porte de l'école qui sera identifiée, par voie d'affichage, pour les entrées. A l'aide du visiophone, ils signaleront leur présence (la manipulation du bouton d'appel nécessite une désinfection préalable des mains à l'aide de gel hydro alcoolique non fourni par la Ville).

Un encadrant viendra accueillir l'enfant et l'accompagnera aux sanitaires pour un lavage des mains, puis dans la salle d'accueil périscolaire.

Les espaces seront aménagés pour assurer la distanciation d' 1 mètre minimum entre les personnes présentes.

Avant la prise en charge des élèves par les enseignants, les encadrants passeront aux sanitaires pour un lavage des mains et accompagneront les élèves dans leur classe ou dans la cour au point de rassemblement.

COMMENT S'ORGANISERA LA RESTAURATION ?

A la fin du temps de classe, les encadrants viendront chercher les enfants dans leurs classes et passeront aux sanitaires pour un lavage des mains.

Afin de limiter le « brassage », la classe fréquentée par l'enfant sera le critère prioritaire pour la constitution des groupes.

Le repas du midi est assuré en liaison chaude par API restauration et sera consommé par les enfants dans les espaces de restauration habituels : au sein de chaque école maternelle et des écoles L. de Bettignies et V. Hugo, et au restaurant scolaire pour les écoles Kléber et Rostand. Tous ces espaces auront fait l'objet d'aménagements spécifiques pour respecter la distanciation et les mesures de désinfection lors de l'installation de services successifs. Les menus ont fait l'objet de modifications pour tenir compte d'une part, des difficultés d'approvisionnements de certains produits et d'autre part, des variations d'effectifs. Ils seront communiqués prochainement.

L'organisation de la pause méridienne, avant, pendant et après le repas respectera les dispositions du protocole sanitaire national, les encadrants auront toujours en charge le même groupe jusqu'au retour en classe.

Les différents espaces disponibles dans les écoles (salles annexes, cours) seront partagés par un système de balisage assurant la distanciation et pourront être utilisés de manière simultanée par différents groupes. En cas d'utilisation successive, une désinfection complète du mobilier et des systèmes d'accès sera réalisée.

Les jeux et le matériel (ballons, roulants...) ne pouvant être partagés par les enfants, ils ne seront pas mis à disposition.

COMMENT S'ORGANISERA L'ACCUEIL DU SOIR ?

A la fin du temps de classe, les encadrants viendront chercher les enfants dans leurs classes et passeront aux sanitaires pour un lavage des mains.

En maternelle, les enfants prendront leur goûter et pourront être repris par leurs parents jusqu'à 18h30.

En école élémentaire, compte tenu de la nécessité de procédures très strictes de nettoyage et de désinfection des salles de classe, le temps d'étude ne sera pas

maintenu. Pour autant, les enfants présents à l'école après 16h30 seront pris en charge dans le cadre d'un accueil périscolaire "classique", et ce jusqu'à 18h30.

A l'aide du visiophone, les parents signaleront leur présence (la manipulation du bouton d'appel nécessite une désinfection préalable des mains à l'aide de gel hydro alcoolique non fourni par la Ville).

Avant que l'enfant ne soit confié à ses parents, il aura été accompagné aux sanitaires pour un lavage des mains.

COMMENT S'ORGANISERA L'ALSH DU MERCREDI ?

Habituellement 5 écoles accueillent les temps de loisirs du mercredi.

Pour limiter le « brassage des enfants », **l'accueil le mercredi sera organisé dans chacune des 9 écoles publiques.**

Les horaires et les différentes options d'accueil restent inchangés.

La classe fréquentée par l'enfant sera le critère prioritaire pour la constitution des groupes afin de limiter le « brassage ».

Les dortoirs en maternelle seront également aménagés pour respecter la distanciation physique.

Les modalités d'accueil et de départ des parents liées au respect du protocole sanitaire seront celles qui s'appliquent les jours scolaires.

Les plannings des mercredis seront établis au regard des mesures sanitaires. Aucune sortie à l'extérieur de l'accueil ne sera organisée, et aucune prestation d'un intervenant extérieur programmée.

Dispositions particulières relatives à l'accueil du mercredi :

- Comme indiqué lors du conseil d'école, la réouverture de l'école Louise de Bettignies ne s'effectuant que le jeudi 14 mai, l'accueil de loisirs pour les élèves de cette école sera assuré à compter du mercredi 20 mai.
- Les enfants scolarisés dans les écoles privées madeleinoises pourront y avoir accès une semaine sur deux, dans les lieux habituels, à compter du mercredi 27 mai selon les modalités suivantes:

Le mercredi 27 mai :

L'accueil sera réservé aux enfants scolarisés le lundi 25 et le mardi 26 mai.

Le mercredi 3 juin :

L'accueil sera réservé aux enfants scolarisés le jeudi 4 et le vendredi 5 juin.

Et ainsi de suite jusqu'au mercredi 1^{er} juillet.

- Les enfants scolarisés à l'extérieur de la commune pourront y avoir accès, dans les lieux habituels. Les demandes seront examinées par le service en fonction des conditions d'accueil dans l'école de l'enfant.

QUELLES SERONT LES MODALITES DE FRÉQUENTATION, DE RÉSERVATION ET DE FACTURATION ?

	ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR	RESTAURATION	ASLH DU MERCREDI
Fréquentation	<p>Accueil des enfants des personnels prioritaires indiqué en p.1</p> <p>Seuls les enfants qui fréquentaient habituellement les accueils périscolaires du matin, du soir, la restauration scolaire et l'ASLH du mercredi pourront avoir accès à ces services, la semaine pendant laquelle ils seront présents dans leurs écoles ou sous conditions particulières.</p>		
Réservation	<p>La fréquentation des accueils matin et soir ne nécessitera ni réservation, ni information préalable de la part des parents.</p>	<p>En revanche, la fréquentation de la restauration scolaire et de l'ASLH du mercredi (hors accueil réveil et détente) est conditionnée par la réservation préalable que les parents auront à effectuer auprès du service famille (en précisant nom/prénom et école de l'enfant).</p> <p>-au plus tôt, dès que les parents auront eu connaissance de l'accueil de leur enfant à l'école, pour les jours de la semaine du 12 mai,</p> <p>-puis chaque semaine avant le vendredi 12h pour les jours de la semaine suivante.</p> <p>Les plannings de réservation du portail famille ne sont plus accessibles.</p>	
	<p>L'information est à communiquer au service famille de préférence par mail : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou par téléphone : 03 20 12 79 93 (L au V 8h30/12h-13h30/17h)</p>		
Facturation	<p>Pour l'ensemble des accueils, le tarif réservé sera retenu et appliqué aux familles.</p>		

DISPOSITIONS COMMUNES

⊕ Conformément au protocole sanitaire national, il revient à **chaque parent**, d'assurer la surveillance de l'apparition de symptômes chez son enfant avec une prise de température quotidienne **avant qu'il ne parte à l'école ou à l'ASLH** (pour être accueilli, sa température doit être inférieure à 37,8°C).

⊕ Il revient à l'ensemble des adultes encadrants, des parents et des enfants, **d'appliquer strictement et au quotidien l'ensemble des gestes barrière** nécessaires à la limitation de la propagation du virus. Le respect de ces gestes barrière est impératif pour garantir

le bon fonctionnement des accueils dans les écoles et le maintien des modalités d'accueil sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Ⓣ Il appartiendra aux parents, au moment de déposer leurs enfants et de les reprendre, de respecter **strictement les mesures de distanciation physiques applicables dans l'espace public** et de respecter les horaires.

Ⓣ **L'encadrement des temps périscolaires et de loisirs est assuré par les ATSEM, les agents de service, les référents périscolaires, les animateurs de la Ville habituellement en poste dans les accueils, certains enseignants en école élémentaire encadrent la pause méridienne.**

Ces équipes recevront avant le 12 mai une formation relative aux gestes barrière, aux modalités de respect de la distanciation physique et une information complète concernant les dispositions du Protocole Sanitaire National et de sa déclinaison dans l'école d'affectation.

Ils seront dotés de masques et du gel hydro alcoolique sera à leur disposition au sein des écoles.

Ⓣ Des affiches destinées aux enfants et aux adultes, relatives au respect des gestes barrière et de routine de lavage des mains, seront apposées aux endroits clés dans les bâtiments.

Ⓣ Les temps de lavage des mains, comme premier geste barrière essentiel, seront organisés tout au long de la journée et feront l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles en collectivité et à la maison.

La Ville assurera la disponibilité permanente de savon et de papier-main jetable pour le lavage des mains. Du gel hydro alcoolique sera également présent dans les accueils, mais ne constituera pas le moyen principal de lavage des mains.

Ⓣ Le plan de nettoyage des différents espaces ainsi que les procédures de nettoyage et de désinfection répondent aux recommandations telles que décrites dans le Protocole Sanitaire.

Les enfants ne seront pas autorisés à apporter des objets (jeux, jouets, cartes...) provenant de la maison. Les encadrants proposeront des activités adaptées aux consignes sanitaires.

***L'organisation des temps périscolaires
fera l'objet de points d'évaluation très réguliers.
La Ville pourra les faire évoluer en cas de nécessité.
Les parents seraient alors informés des nouvelles modalités
éventuellement retenues.***

Les informations actualisées relatives aux écoles et aux accueils périscolaires et de loisirs seront publiées sur le site de la Ville de La Madeleine et sur la page d'accueil du portail famille.

**service-famille@ville-lamadeleine.fr
03 20 12 79 93**